



**HONORAIRES AGENCE ORPI ABBEVILLE**  
**SAS CS PARTNERS**

<b>TRANSACTION</b>	
Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 50.000 €	4.900 euros TTC
50.001 à 70.000 €	10 % TTC
70.001 à 100.000€	9 % TTC
100.001 à 150.000 €	8 % TTC
150.001 à 200.000 €	7 % TTC
200.001 à 250.000 €	6 % TTC
Supérieur à 250.001 €	5 % TTC
Locaux professionnels	10 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur.  
En cas de délégation de mandat les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

Mise à jour le 01/04/2023.

**LOCATION**  
(Habitation non meublée)

Montant des honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :  
**50 euros TTC**

Montant des honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :

**12 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)**

(Plafonnés à 8 € TTC par m2 de surface habitable pour la quote part imputée au locataire)

Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :

**8 % du loyer annuel hors charges (50 % bailleur – 50 % locataire)**

(Plafonnés à 3 € TTC par m2 de surface habitable pour la quote part imputée au locataire)

N'est perçu qu'à l'entrée d'un nouveau locataire.

Concernant les délégations de mandats, les honoraires sont ceux de l'agence détentrice du mandat.

**RCS AMIENS 80939130300017 SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 4.000 € - carte professionnelle n° T 465 / de la Somme Garantie Allianz IARD -87, rue Richelieu - 75002 PARIS - Montant de la garantie 110.000 €**